

Sénat et Chambre des communes—Loi

Personnellement, je n'ai pas eu l'occasion de faire tellement connaissance avec mon collègue de Moncton. J'aimerais présenter quelques points de vue différents. J'admets la nécessité du point de vue qu'il nous a exprimé aujourd'hui. J'admets son point de vue à l'égard des droits et privilèges des députés indépendants et d'un certain nombre de précédents qui ont eu lieu ici et ailleurs. Je ne suis cependant pas d'accord avec l'argument qu'il a fait valoir ici cet après-midi car il a dit quelque chose que je puis admettre ou disons, qui m'ennuie. Il a dit, je crois, qu'il pourrait bien y avoir dans un prochain Parlement beaucoup plus de députés indépendants et que nous devrions veiller à élargir leurs droits d'une façon quelconque. Il se pourrait que le député ait raison, mais je ne crois pas que nous voulions que cela se produise au Parlement et dans notre pays. La plupart d'entre nous ne veulent certainement pas siéger en qualité de députés indépendants. Nous sommes élus à cause de notre association avec l'un des quatre grands partis et par son entremise.

Voyez la situation en Inde, la multiplicité des partis qui y existent et la difficulté qu'ont les partis d'opposition à s'unir ou rester unis. Voyez la situation en Israël, où il n'y eut aucun changement fondamental de gouvernement. Quelque 11 ou 12 partis différents se présenteront aux prochaines élections dans ce pays. Ils n'arrivent pas à former une coalition de l'opposition pour tenir tête à celle des ministériels.

Voyons ce qui se passe en France, en Italie et ailleurs. Il y a également le cas du Danemark, que les députés doivent connaître. Une élection récente y a amené des changements de représentation. Cependant, les grandes coalitions de partis ne vont pas trop bien tenir le coup. Cela nous amène au système des partis et aux difficultés qu'éprouve ce système à améliorer l'esprit confédératif, comme on le voit au Québec avec ses aspirations particulières.

Il est certain que dans mon coin de pays, nous désirons des relations fédérales plus fructueuses. On parle beaucoup de la désaffection de l'Ouest. Je pense que le terme est un peu fort. Il serait plus exact de parler de déception à propos des sentiments éprouvés dans l'Ouest du pays à l'égard d'Ottawa et du pouvoir fédéral. L'état d'esprit qui règne au Québec, et dont le pays s'occupe depuis un certain temps, n'est sûrement pas circonscrit à cette province.

En tant que parlementaires et députés représentant les différents partis du pays, nous devrions examiner l'organisation même de nos partis respectifs et voir s'il ne conviendrait pas de modifier le système de parti pour lui donner plus de souplesse, un peu comme aux États-Unis, où les deux principaux partis regroupent des députés aux opinions très diverses. C'est aussi le cas au Canada, mais dans une moindre mesure, et nous devrions peut-être faire en sorte que cela soit plus répandu. J'aimerais dire à mon honorable ami de Moncton que

[M. McIsaac.]

c'est un aspect de la question qu'il a peut-être négligé en cherchant à accorder plus de droits aux députés indépendants.

Je ne trouve pas à redire que mon honorable ami veuille siéger à un ou deux comités permanents. Il a déclaré, je crois, que la composition des comités permanents ne reposait pas sur des considérations sectaires. Tel n'est pas le cas; il n'en est rien. Les whips décident de la composition des divers comités selon les affiliations politiques. Il est vrai que la plupart des délibérations dans certains comités sont de nature impartiale, mais les comités suivent les mêmes règles que la Chambre. Bref, je ne suis pas d'accord avec le député sur ce point.

● (1430)

A titre de député indépendant, il est libre d'assister aux séances des comités et de participer aux discussions de n'importe quel comité permanent. Cela dit, je me rends compte que cela ne l'autorise pas le député, non plus qu'aucun autre député indépendant, à voter aux comités, mais rien ne l'empêche de participer aux séances des comités et d'y poser des questions sur ce qui l'intéresse.

Je m'oppose donc au bill dont nous sommes saisis, car je crois que nous devrions nous efforcer d'élargir le régime de partis au Canada au lieu de tenter d'accommoder divers députés indépendants et de transformer cette enceinte en un conseil municipal quelconque, ce que le Parlement n'est pas censé être.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement le député de Moncton (M. Jones) et le député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac), qui représente ma région d'origine. Je suis d'accord avec lui sur quelques points.

Je tiens à dire au député de Moncton, avec qui j'ai toujours entretenu d'excellentes relations depuis qu'il siège à la Chambre comme député indépendant, que je suis favorable aux suggestions qu'il fait dans ce bill, mais que s'il fallait en pousser la logique jusqu'au bout de façon systématique et siéger tous ici comme députés indépendants, nous aurions tous alors, les 262, le droit de siéger à deux comités. Je lui demande où cela nous mènerait. Je doute que le député de Moncton ait vraiment pensé à cela. Il se considère comme le seul député indépendant à la Chambre ou le seul député qui puisse rester indépendant dans l'avenir, mais j'aimerais lui rappeler que même si notre système parlementaire peut paraître imparfait...

M. Francis: Puis-je poser une question au député?

M. Woolliams: Je répondrai au député quand j'aurai terminé mes observations. J'ai laissé mes lunettes dans mon bureau et je n'arrive pas à lire mes gribouillages. A vrai dire, même si je les avais sur le nez, je n'arriverais pas à les déchiffrer. Si le député n'y voit pas d'inconvénient, je répondrai plus tard à sa question.